

Mon numéro : 2 88 08 99 352 787 29
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
SALLOUA Djennet

Mon attestation de droits à l'Assurance Maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 14/05/2024 au 13/05/2025 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 131 0071 CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20	89	2 88 08 99 352 787 29	

N°	Organisme complémentaire
01	CPAM DES BOUCHES DU RHONE 13000 MARSEILLE

Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>	N° de sécurité sociale <i>(pour information)</i>	Né(e) le/rang	N° ordre OC	Date début de la Complémentaire	Date fin de la Complémentaire
SALLOUA Djennet DJELTI a déclaré un médecin traitant CSS sans participation financière du 01/12/2023 au 30/11/2024	2 88 08 99 352 787 29	02/08/1988 1	01	01/12/2023	30/11/2024
DJELTI Ilyan CSS sans participation financière du 01/12/2023 au 30/11/2024	1 14 07 13 208 028 32	02/07/2014 1	01	01/12/2023	30/11/2024
DJELTI Danya CSS sans participation financière du 01/12/2023 au 30/11/2024	2 18 07 13 208 235 64	17/07/2018 1	01	01/12/2023	30/11/2024
DJELTI Aylin CSS sans participation financière du 01/12/2023 au 30/11/2024	2 23 08 13 208 006 64	01/08/2023 1	01	01/12/2023	30/11/2024

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.114-17-1 du Code de la Sécurité sociale.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône

Mon numéro : 2 88 08 99 352 787 29
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
SALLOUA Djennet
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.
Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !



A l'attention de :
DJELTI Djennet

007 CPAM 13
13421 MARSEILLE CEDEX 20
1081403495 858131 100 Déposé le 23.05.24
G4 DISTRI QUATRE CI 1505 13 VITROLLES PIC

Mme DJELTI Djennet
86 BD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE

Le 17/05/2024

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE ET À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Madame,

Vous êtes affiliée à un régime d'assurance maladie et vous bénéficiez de la Complémentaire santé solidaire pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, pensez à mettre à jour votre carte Vitale.

Vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

Conservez-la, elle est valable un an. En cas de perte, vous pouvez télécharger l'attestation depuis votre compte sur ameli.fr.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.



La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant !

Je peux mettre à jour ma carte Vitale dans la plupart des pharmacies.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



→ Votre attestation de droits à l'Assurance Maladie à présenter aux professionnels de santé